



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 22 SEPTEMBRE 2020, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : Michel Phillot, Syndic  
Ouverture de l'assemblée : 20h00  
Participation : 57 citoyens actifs  
Scrutateurs : Denis Repond et Lucas Dupré

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 36 du 4 septembre 2020
- le bulletin communal n° 51
- l'affichage aux piliers publics
- le site internet

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents.

M. le Syndic donne lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal et sur le site Internet : [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Comptes 2019
  - 2.1 Présentation des comptes
  - 2.2 Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
3. Vente de la parcelle art. 592 RF
4. Investissements : financements et rapport de la Commission financière
  - a) Site internet
  - b) Columbarium à Orsonnens
  - c) Champbovon : présentation du décompte de l'aménagement de la route
  - d) PIEP (plan des infrastructures d'eau potable)
5. Approbation du nouveau règlement pour la distribution de l'eau potable
6. Approbation du nouveau règlement des finances
7. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal
8. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale ont été mis à disposition sur le site internet [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com) et à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

L'ordre du jour est accepté.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019.**

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par vote à main levée.

## **2. Comptes 2019**

### **a. Présentation des comptes**

Mme Liechti, Conseillère communale donne lecture des postes qui présentent une différence notable entre le budget et les comptes

*Comptes de fonctionnement* : (ci-après, entre parenthèses, la différence entre le budget et les comptes)

#### 0. Administration (+ CHF 22'000)

Traitement et jetons du Conseil communal : les réunions ont été plus nombreuses que prévues  
Honoraires divers, avocat, frais de justice : le besoin de conseils d'une juriste a été important pour traiter diverses affaires

#### 1. Ordre public (- CHF 11'000)

Diminutions, en règle générale

#### 2. Enseignement et formation (+ CHF 48'000)

Transports scolaires : les charges ont augmenté  
AES : les revenus des parents ayant été moins importants que prévu, les tarifs facturés sont moins élevés

#### 3. Culture et Loisirs (- CHF 7'000)

#### 4. Santé (- CH 13'000)

#### 5. Affaires sociales (+ CHF 8'000)

#### 6. Transports et communications (+ CHF 25'000)

Entretien des routes : des travaux prévus en 2018 ont été reportés et réalisés en 2019

#### 7. Protection – aménagement de l'environnement (- CHF 8'200)

*Approvisionnement en eau*

Achat eau Villaz-St-Pierre et Villarlod : les achats ont diminué

Attribution à la réserve : le compte n'a pas été touché, nous avons dû, au contraire, faire un prélèvement sur les réserves pour équilibrer

Mme Liechti informe que les chiffres de ce budget avaient été calculés sur la base du nouveau règlement sur l'eau potable qui finalement avait été refusé

#### *Protection des eaux*

Attribution à la réserve : CHF 375'815

Taxes d'utilisation : augmentation conséquente mais ce montant comprend le report des taxes de raccordement.

Charles Phillot demande si le montant du compte 700.314.00 est destiné à couvrir les contrats passés avec SINEF. Mme Liechti confirme. Et Mme Dévaud complète en informant que la séance de renégociation des contrats a dû être repoussée en raison de la COVID. Le travail effectué par l'entreprise durant cette première année a été conséquent, de nombreux relevés ont été effectués.

8. Economie (- CHF 5'000)

9. Finances et impôts (+ CHF 350'000)

Frais de rappel et poursuites : les poursuites ont été plus nombreuses que prévues

Globalement, les rentrées fiscales ont rapporté plus que budgétisé

Gains comptables : il s'agit de la vente du terrain à Champbovon

**Le résultat des comptes 2019 se solde par un excédent de recettes de CHF 100'432.51.**

#### *Comptes d'investissement*

Equipement de la halle : CHF 39'719 : amortis

Abris-bus : CHF 37'985 : amortis

Protection – Aménagement de l'environnement : divers projets ont également été amortis directement.

Ventes de terrains : CHF 338'468

Au total, CHF 349'355.08 ont été investis.

#### *Bilan*

Totaux : actif de CHF 11'668'147.66, passif : CHF 11'641'469.26.

### **b. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision**

Pascal Berset, Président, informe que la Commission Financière s'est entretenue avec M. le Syndic, Mme Liechti, Conseillère communale, Mme Phillot, boursière communale, ainsi qu'avec M. Sottaz de la Fiduciaire Fiducum, le 15 Juillet 2020.

Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis, ainsi que du rapport de l'organe de révision Fiducum du 25 mars 2020, la Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2019.

### **c. Approbation**

Les comptes 2019 sont approuvés par vote à main levée, à l'unanimité.

### **3. Vente de la parcelle art. 592 RF**

M. Patterson, Conseiller communal, présente le projet de vente d'une parcelle à l'association le Radeau. Il s'agit, dans le cadre du projet d'aménagement du trottoir au centre du village à Orsonnens, d'améliorer le virage entre le Radeau et la parcelle de la famille Kessler. Dans le cadre des emprises, le

Radeau a fait part de son souhait d'acheter une surface de 148 m<sup>2</sup>, propriété actuelle de la Commune art. 592 RF.

M. le Syndic met au vote, la vente de la parcelle de 148 m<sup>2</sup> à CHF 100.- /m<sup>2</sup> en faveur de l'Association Le Radeau.

Par vote à main levée, et à l'unanimité, l'assemblée accepte la vente.

#### **4. Investissements : financements et rapport de la Commission financière**

##### **a) Site internet**

M. le Syndic informe de la technologie obsolète du site internet qui a nécessité un changement urgent, en cours d'année. Des offres ont été demandées à différents webmaster et c'est Hemmer.sa qui a été retenu. Le nouveau site est en cours d'élaboration. Le financement est proposé par le biais des liquidités communales.

La Commission financière estime que l'investissement prévu par le Conseil Communal est supportable et propose d'accepter le crédit de CHF 16'000.-.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement, à l'unanimité.

##### **b) Columbarium à Orsonnens**

Fabrice Berset, Conseiller communal, présente l'achat. Les demandes de dépôts d'urnes sont en constantes augmentation et le columbarium à Orsonnens est complet. Il avait été prévu de présenter l'investissement lors de l'assemblée du printemps, mais, et compte tenu de la Covid, il a fallu réaliser un achat dans l'urgence. Son financement est proposé par les liquidités communales.

Pascal Berset, au nom de la Commission financière, estime que l'investissement prévu basé sur les documents et justificatifs, est supportable, elle propose d'accepter le crédit de CHF 27'000.-.

Par vote à main levée et à l'unanimité, l'investissement est accepté.

##### **c) Champbovon : présentation du décompte de l'aménagement de la route**

M. Patterson présente le décompte et rappelle que l'aménagement avait été voté en 2009, à la suite de quoi, une première partie de la route avait été réalisée. Suite aux ventes à MM. Bifrare et Gambaudo, les travaux de la route ont été adaptés aux projets, l'accès aux parcelles a été modifié. Les tarifs appliqués en 2009 ont subi une augmentation au fil des années. Le financement de ces CHF 60'000.- supplémentaires se fera par le biais de prélèvements sur la réserve constituée à cet effet lors de la vente des terrains dans les comptes 2019, CHF 155'000.-.

M. Chammartin demande si les coûts n'ont pas été sous-estimés.

M. Patterson ne peut répondre à la place du Conseil communal en place à l'époque. Il ajoute encore que, compte tenu du site situé en zone polluée, il a fallu faire des analyses, lesquelles ont engendré des frais, soit environ CHF 10'000.-, compris dans ce décompte.

M. Phillot, en réponse à la question de Christian Chassot, rappelle que la zone était située en zone polluée mais pas sur l'avant du terrain, des déchets inertes. Les analyses n'ont pas décelé de pollution.

Au nom de la Commission financière, Pascal Berset note que l'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur les documents et justificatifs, est supportable et propose d'accepter l'investissement.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le décompte présenté, par 55 oui et 2 non.

#### **d) PIEP (plan des infrastructures d'eau potable)**

Mme Dévaud, Vice-syndique, tient à rappeler que lors de précédentes assemblées, divers crédits d'investissements avaient été demandés. Toutefois, afin d'obtenir des subventions au niveau cantonal et de l'ECAB, un concept global a été demandé par ces instances. Les bureaux Ribi SA et Jeanneret SA ont collaboré sur le projet.

M. Sciboz du bureau d'ingénieurs hydraulicien Ribi SA est venu présenter l'investissement. A l'aide d'une présentation visuelle power-point, il expose le projet, en substance :

##### *Hypothèses d'étude :*

- Redéfinition des zones de pression pour satisfaire aux critères hydrauliques de la défense incendie
- Toutes les zones du plan d'aménagement alimentées par un réseau maillé (sécurité d'approvisionnement et confort d'exploitation)
- Mise en valeur de la liaison existante entre les réseaux de Villarsiviriaux et Villarlod (commune de Gibloux).
- Nouvelle interconnexion de la partie inférieure du réseau d'Orsonnens avec celui de Chavannes-sous-Orsonnens, lequel est relié au réseau de Villaz-St-Pierre (GAGN).
- Satisfaire aux exigences actuelles de l'approvisionnement et de la distribution en eau potable (y.c. défense incendie).
- Inventaire de la consommation des exploitations agricoles (situées en zones montagne et colline) en vue des subventions des services de l'agriculture (SAgri).
- Subventions ECAB pour les nouvelles conduites en fonction des conditions de la défense incendie.

##### *Description du projet*

###### *Ensemble des ressources existantes maintenues et mises en valeur :*

- Recaptage des sources «Les Chalets» à regrouper avec celles des «Préney», dans un nouvel ouvrage situé vers le lieu-dit «Favaule» (réservoir existant de faible volume à supprimer).
- Ensemble des ressources existantes maintenues et mises en valeur.
- Mise en valeur d'un nouveau puits foré récemment au lieu-dit «Les Moilles».
- Mise en valeur des sources «La Léchaire» et du puits de Villarsiviriaux à travers un nouvel ouvrage à construire au droit du réservoir existant de «Champ de l'Essert».
- Nouveau réservoir au lieu-dit «Les Asses» (altitude = 990 m) comprenant deux cuves de 300 m<sup>3</sup> chacune, dont 300 m<sup>3</sup> réservé à la défense incendie.

Ce réservoir permettra, par un nouveau réseau de conduites, de gérer l'ensemble des ressources communales ainsi qu'un approvisionnement de sécurité par le réseau de Villarlod (maintien de la liaison actuelle avec la commune de Gibloux).

###### *Redécoupage des zones de pression :*

- L'ensemble du réseau de Villorsonnens, situé entre 930 m (Champ de l'Essert) et Chavannes-sous-Orsonnens à 650 m sera découpé en 3 zones de pression et alimenté par ses propres ressources. Ainsi l'approvisionnement de secours à partir de Villarlod desservira l'ensemble du

réseau et les parties inférieures du réseau (Chavannes-sous-Orsonnens et Orsonnens) seront sécurisées à partir du maintien de la liaison avec Villaz-St-Pierre (GAGN).

- «Les Chalets», une partie de Villarsiviriaux et «Champ de l'Essert» seront alimentés directement par la pression du réservoir «Les Asses». Une deuxième zone comprenant le reste de Villarsiviriaux et Villargiroud sera alimentée par la conduite existante entre «Les Préney» et Villargiroud ainsi qu'avec la liaison existante entre Villarsiviriaux et Villargiroud.

#### Réseau de conduites :

- Nouvelle liaison entre les ressources «Les Chalets» / «Les Préney» et le réseau de Villarsiviriaux jusqu'à l'emplacement d'un nouveau réservoir aux «Asses»
- Remplacement de la conduite Eternit Ø125 mm entre Villargiroud et Villarsiviriaux
- Renforcement du réseau de Villargiroud
- Nouvelle liaison du réseau d'Orsonnens avec celui de Chavannes-sous-Orsonnens
- Nouveau renforcement du réseau d'Orsonnens
- Nouvelle conduite de raccordement éventuelle de Transcoporcs SA

#### Installations de mesures-commande-régulation (MCR) :

- Nouveaux systèmes de gestion automatisée avec ensemble des mesures de débits, niveaux d'eau dans les réservoirs et puits, contrôles de turbidité et des traitements UV des sources, commandes des pompes, gestions des vannes automatiques d'incendie ainsi que des liaisons automatisées avec le réseau du Gibloux (STAP de Villarsel) et le réseau de Villaz-St-Pierre (GAGN)

#### Estimation des coûts

Ouvrages	Coût brut	Subventions Sagri		Subventions ECAB	
	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	[CHF]
1. Réservoir "Les Asses" ( $V_c=300\text{ m}^3$ , $V_i=300\text{ m}^3$ ) y compris liaison "Gibloux" à la STAP de Villarsel	1'200'000	29.00%	348'000	17.50%	210'000
2. Conduite principale PE DN 200/160 PN 16, L=3'000 m	1'000'000	29.00%	290'000	10.00%	100'000
3. Puits "Les Moilles" (Q=200 l/min) Conduite de transport PE DN 63 PN 16 L=600m Raccordement électrique	300'000	38.00%	114'000	0.00%	0
4. Ouvrage "Les Préney" : - station de pompage avec puisard ( $V\sim 10\text{ m}^3$ ) - traitement UV des sources du "Préney" et "des Chalets" avec contrôle de la turbidité et mise en décharge - nouvelle chambre de contrôle de la source du "Préney" - réducteur de pression pour la zone de "Villargiroud"	400'000	38.00%	152'000	0.00%	0
5. Assainissement captage "Les Chalets" 2 tranchées captantes et 1 chambre de contrôle	200'000	38.00%	76'000	0.00%	0
6. Installations de mesure-commande-gestion avec poste de commande automatisé	180'000	29.00%	52'200	17.50%	31'500
7. Conduite "Les Chalets / Villarsiviriaux" : - PE DN 160 PN 16, L=1'000 m - réducteur de pression "Faiaula"	350'000	29.00%	101'500	15.75%	55'125
8. Réducteurs de pression à Villarsiviriaux et Orsonnens	100'000	29.00%	29'000	15.75%	15'750
9. Renforcement du réseau de distribution de "Villargiroud / Le Rosey", PE DN 160, L=1'000 m	350'000	29.00%	101'500	15.75%	55'125
10. Renforcement du réseau "Orsonnens", PE DN 160, L=700 m	300'000	29.00%	87'000	15.75%	47'250
11. Liaison des réseaux "Orsonnens" et "Chavannes-sous- Orsonnens", PE DN 160, L=1'500 m	450'000	29.00%	130'500	18.00%	81'000
12. Prolongement du réseau d'Orsonnens vers Transcoporcs	200'000	29.00%	58'000	15.75%	31'500
<b>Total des investissements 1ère étape</b>	<b>5'030'000</b>		<b>1'539'700</b>		<b>627'250</b>
<b>Total des investissements 1ère étape, net</b>	<b>2'863'050</b>				

Ouvrages	Coût brut	Subventions Sagri		Subventions ECAB	
	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	[CHF]
1. Remplacement conduite Eternit DN 125 entre les réseaux de "Villargiroud" et "Villarsiviriaux", PE DN 160, L=1'500 m	600'000	38.00%	228'000	0.00%	0
2. Ouvrage "Champ de l'Essert" - station de pompage avec puisard (V=5 m <sup>3</sup> ) - traitement UV des sources "La Léchaire" et du puits existant avec contrôle de la turbidité et mise en décharge	250'000	38.00%	95'000	0.00%	0
<b>Total des investissements 2ème étape</b>	<b>850'000</b>		<b>323'000</b>		<b>0</b>
<b>Total des investissements 2ème étape, net</b>	<b>527'000</b>				

Remarque :

Les montants estimés ci-dessus comprennent les frais secondaires (honoraires, taxes, divers et imprévus) et la TVA. La marge d'approximation est de ± 15%.

Un projet définitif de chaque ouvrage devra préciser leur coût définitif.

### Calendrier :

#### Phase 1 : Investissements 1<sup>ère</sup> étape

- Projet définitif septembre 2020
- Mise à l'enquête/autorisations novembre 2020
- Soumissions/appels d'offres/  
Dossier subventions SAgri/ECAB décembre 2020
- Réalisation 2021/2022

**Délai décompte ECAB novembre 2022**

#### Phase 2 : investissements 2<sup>ème</sup> étape

- Projet définitif/mise à l'enquête/  
Autorisations/soumissions/appels d'offres  
/dossier subventions SAgri 2022
- Réalisation 2023/2025

Philippe Rolle remercie pour la présentation. Ne se rendant pas compte de la consommation, il demande quels changements il y aura avec le nouveau réseau.

M. Sciboz note qu'il n'y a pas de modification au niveau de la consommation, cependant Chavannes-sous-Orsonnens n'aura plus à s'approvisionner à la commune voisine. Et ce qui va changer, en cas de période de sécheresse, c'est que le puits des Moilles sera une ressource supplémentaire qui couvrira entre 50% à 60% des besoins de la Commune.

Charles Phillot félicite pour le choix d'une stratégie globale et questionne sur le montant de l'investissement, de la marge de sécurité et des frais d'études.

M. Sciboz répond que tous les frais y compris les honoraires d'ingénieurs sont intégrés. Le bureau a une très grande expérience et mise sur un +/- de 15%. La mise en soumission publique des travaux fixera les coûts sur la base des marchés publics. Le devis définitif peut avoir une marge de +/- 5%.

M. Jean-Pierre Berset regrette de laisser tomber les pompes à Villarsiviriaux et questionne sur les 60 mètres de conduites à réaliser.

M. Sciboz informe qu'il faut rationaliser, le réservoir à Villarsiviriaux sera démonté, et les 60 mètres sont une distance d'altitude et non de longueur. Il note encore qu'un réservoir est fait pour la consommation journalière et qu'il est inutile d'en avoir un trop grand réservoir.

Après avoir remercié M. Sciboz pour la présentation de l'investissement, Pascal Berset, au nom de la Commission financière note que celle-ci, sur la base des documents et justificatifs, estime que le projet est supportable par la commune et le mode de financement proposé, soit emprunt et subvention, est judicieux. La Commission financière propose d'accepter le crédit de CHF 5'250'000.-.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement, par 55 oui et 2 non.

## 5. Approbation du nouveau règlement pour la distribution de l'eau potable

Mme Liechti note qu'afin de répondre aux exigences de la législation fédérale, la Commune se doit, en tant que distributeur d'eau, d'assurer la qualité de l'eau. A cette fin, elle va construire, exploiter et entretenir les infrastructures du PIEP. Elle doit également en assurer le financement, conformément aux directives cantonales.

Mme Liechti donne lecture des différentes tarifications : taxes annuelles, taxe pour l'eau d'extinction et les taxes de raccordement soit pour des villas, des fermes, des immeubles, ou encore des villas à deux appartements.

M. Sciboz a omis de signaler, sous le point précédent, que si un agriculteur voulait raccorder son exploitation, une subvention de 30% auprès du SAGRI peut être acquise, sous réserve que la demande fasse partie du projet global du PIEP. Tous les agriculteurs seront informés formellement.

### *Défense-incendie*

Mme Aeberhard intervient, son exploitation n'est pas raccordée et l'eau pour la défense-incendie est puisée directement dans la rivière.

M. Sciboz répond que, si l'habitation est hors zone de la défense-incendie, le propriétaire ne paiera pas cette taxe.

Mme Dévaud complète, au-delà des 400 mètres, aucune taxe ne sera facturée.

### *Taxe de préférence*

Charles Phillot constate que le règlement n'est pas rétroactif et questionne sur la taxe.

M. Sciboz note que, en effet, le Conseil communal propose une marge de manœuvre, la présentation ne fait que présenter la marge inférieure.

M. le Syndic rappelle qu'il est obligatoire de mettre une marge.

Christian Chassot constate une forte augmentation des taxes avec le règlement proposé.

M. le Syndic rappelle qu'il faut financer un investissement de 6 millions.

François Wicky, Syndic en 2016, avait déjà informé à ce moment-là, que les taxes pour l'eau potable et usée allaient augmenter.

### *Taxe d'extinction*

Pascal Berset ne conteste pas le règlement. Mais l'art. 43 le chiffonne. Les propriétaires paient une contribution de 1,8% et suggère de l'augmenter de 0,5% plutôt que de créer cette taxe.

Mme Liechti note que la commune doit assurer le territoire au niveau défense-incendie.

Mme Dévaud note qu'une subvention sera attribuée par l'ECAB. Bon nombre de communes ont englobé cette taxe parmi d'autres. La Commune a décidé de différencier les taxes. Par ailleurs, elle tient à relever que cette taxe n'avait jamais été appliquée bien que présente dans l'ancien règlement. A la demande de M. Prix, les tarifs ont été adaptés.

Mme Liechti ajoute que les impôts ne peuvent être augmentés, ni le prix de l'eau ; bon nombre de personnes ont leur propre source et ce ne serait pas égalitaire. La taxe de raccordement a été évaluée sur les travaux projets.

Mme Dévaud répond encore que les taxes pour les villas sont calculées sur la surface effective de la parcelle. Pour une exploitation agricole, il s'agit d'un forfait.

M. le Syndic informe que le règlement a été soumis au Canton ainsi qu'à M. Prix, le Conseil communal a suivi les préavis et recommandations.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le règlement, par 38 oui, et 9 non et 10 absentions.



## **6. Approbation du nouveau règlement des finances**

Mme Liechti explique la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé (MCH2) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celle-ci aura pour objectifs, notamment, de rendre la situation financière plus transparente et d'accorder aux autorités plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Mme Liechti donne lecture des articles essentiels.

A l'unanimité, le règlement est accepté par vote à main levée.

## **7. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal**

Mme Liechti apprend que, désormais, la Commune doit présenter un règlement, essentiellement afin de préciser les taxes qui seront appliquées. Il s'agit ici de se conformer à la Loi fédérale sur la nationalité suisse. Elle donne lecture des principaux articles.

Par vote à main levée, l'assemblée communale approuve le nouveau règlement, à l'unanimité.

## **8. Divers**

M. Phillot, Syndic, rappelle que diverses questions ont été posées lors de la dernière assemblée. Voici les réponses :

### *Employé communal*

Les divers collaborateurs à l'entretien des routes et des bâtiments, au cimetière ou encore les releveurs des compteurs d'eau, et autres, avec les machines, coûtent un peu plus de CHF 36/heure.

L'engagement d'une seule personne est évalué à plus de CHF 62/heure.

Le calcul démontre ainsi la différence.

### *Accueil extra-scolaire*

Mme Dan Glauser, Conseillère communale, a questionné d'autres communes de même grandeur que Villorsonnens. En accueillant au minimum 3 enfants pour l'ouverture d'une plage, la commune se situe dans la moyenne. Le tarif horaire est de CHF 8.50 sans subvention (moyenne CHF 8.40). Le prix des repas a été fixé à CHF 8.50 (moyenne CHF 8.90)

### *Groupe de travail des 3 écoles*

Fabrice Berset informe que les sous-groupes ont choisi une variante parmi les différents projets élaborés par le bureau d'architectes Deillon & Delley. Les 3 projets seront encore affinés par le bureau avant d'être présentés au Conseil communal. Une esquisse de ce qui a été retenu sera présenté lors de l'assemblée du mois de décembre.

### *Café du Cheval-Blanc*

Mme Papaux a donné son congé pour le 27 juin 2021. Une étude avait été votée, Freddy Panchaud, architecte, travaille sur le projet de rénovation.

Charles Phillot informe que la réalisation d'un parc éolien est planifiée dans la région du Gibloux. S'opposant clairement à un saccage, il informe qu'une association « sauvez le Gibloux » a été créée.

M. le Syndic rappelle les résultats de la votation du 30 septembre 2016, le peuple, souverain, avait alors accepté ce vote sur la stratégie énergétique 2050.

Christian Chassot est invité à se renseigner directement à la Préfecture pour obtenir des informations quant à l'antenne 5G.

François Wicky a remarqué que plusieurs sentiers forestiers ne sont pas entretenus, des branches restent sur place. Il souhaite que la Corporation Glâne-Farzin intervienne.

M. le Syndic prend note, la demande sera transmise. Lors d'une prochaine assemblée, un collaborateur de la Corporation pourrait être invité à venir répondre directement aux questions.

Bertrand Aeberhard questionne sur l'avancement du projet de réfection pour les chemins agricoles, le chemin du Grand-Bois nécessite un assainissement urgent.

M. Patterson fera une vision locale avec M. Aeberhard. Par ailleurs, il faudra, en effet, mettre un montant aux investissements pour la réfection des chemins, et demander des subventions en temps opportun.

M. Gambaudo signale des gargouilles à remettre à niveau. M. Patterson prend note. Les travaux seront entrepris en 2021.

M. le Syndic invite la population à adresser un mail à la commune pour signaler ce genre de dégâts.

Philippe Rolle remercie le Conseil communal pour son travail.

M. le Syndic met un terme à l'assemblée non sans parler de la situation pandémique et remercie tous de l'entraide, merci aux bénévoles. Il remercie ses collègues et tous les collaborateurs de la Commune.

Mme la Vice-syndic adresse à M. le Syndic, au nom de ses collègues, ses remerciements pour son investissement sans relâche.

M. le Syndic lève l'assemblée à 22h30.

Marie-Claire Mettraux  
Secrétaire communale

Michel Phillot  
Syndic